

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

FACTURE N° 5060318

N/REF : 16/05/2025 9H28 C:025951 I:32381
V/REF : 936869
V/Email reçu le Vendredi 16/05/2025 à 9H28

**SOCIETE HABITATION DES ALPES
METRO EST OISANS GRESIVAUDAN
6 RUE SIMONE VEIL
38170 SEYSSINET PARISSET**

V/REF.IMM. 0731
IMMEUBLE : GENDAMERIE -0731
3, RUE CHARLES PIOT
(COLL GAZ/IND GAZ)
38320 EYBENS

Fontaine, le 26 Juin 2025

Référence Marché: Lot 7-Menuiserie Sud Isere
LOCALISATION : ALLEE 3 PIOT - LOGT 1 - M.DIAS 06 38 78 62 10
MOTIF : INTERVENIR POUR MISE EN JEU
POUR OUVERTURE OSCILLOT BATTANT DE LA FENETRE DE LA CHAMBRE
+
REPARATION DE L'OUVERTURE OSCILLOT BATTANT DE LA FENETRE DE LA CHAMBRE
FOURNITURE ET POSE D'UN ENSEMBLE DE PAUMELLE
Donneur d'ordre : M. F. YADEL

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 06/06/2025 A 15H15:
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT 1 DE M.DIAS - GENDARMERIE
CONSTAT: LA CREMONE OSCILLO BATTANTE DE LA FENETRE EST HS
PREVOIR LE REMPLACEMENT DE LA CREMONE
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : KK LCOMPTER EMAIL en CC le 10/06/25 a 16H50 faycal_yadel@pluralis-habit
KK LCOMPTER Email envoyé le 10/06/25 a 16H50 M. P. KROL (AB) + GET
AH LGESTION Email envoyé le 10/06/25 a 09H05 M. F. YADEL
MERCİ DE NOUS DONNER L'ACCORD POUR LE REMPLACEMENT DE LA CREMONE DE LA
FENETRE DE LA CHAMBRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MEN501-Mise en jeu menuiserie	1	32,95	32,95
TOTAL H.T.				32,95
T.V.A. a 10,00%				3,29
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>36,24</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN